

1. *Débitrice*: **Fréquence Laser SA**

2. *Remarques*: Fréquence Laser SA, représentée par son commissaire, M. Patrice Lambelet, et par Me Nicolas Jeandin et Me Markus Jungo, avocats à Genève et Fribourg, demande l'homologation d'un concordat.

Cette demande, ainsi que le rapport déposé par le commissaire au sursis, seront examinés le mercredi 7 juillet 2004 à 14 h. 30, au Tribunal civil de la Sarine (salle no 5), route des Arsenaux 17, à 1700 Fribourg.

Les opposants peuvent faire valoir par écrit leurs moyens d'opposition jusqu'au 2 juillet 2004. Ils peuvent également se présenter à l'audience.

Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine
1702 Fribourg

(02310282)